Schaillas, morceaux de boudin, de rosbeef à l'anglaise, Le Fin Gourmet, Le Pauvre d'un homme qui a bien dîné. Mais il est rétractaire à l'interview.

— Que voulez-vous que je vous dise. Je viens faire une assurance voilà tout, les bois de justice arrivent en gare de Lille à 8 heures 13. Je ne sais rien de plus et ne peut rien vous dire.

— Mais vous pourriez nous donner des impressions, quand ce ne serait même que sur votre ville.

— Des impressions, ah bien oui. Je suis tout juste pour les formalités et voilà tout.

Je lui fait remarquer qu'il ne guère plus bavard que tout son père et il conclut en riant :

— Ah bien oui, je vous garantis que mon père ne vous en aurait pas dit autant. Il est 1 heure 1/4.

Les démarches officielles

M. Deibler, à ce moment, quitte l'hôtel. Il montourne la maisin par la rue de la Vieille-Comédie, passe place Ribour, rue Neuve et se rend chez M. Delin, entrepreneur de démenagements, rue Saint-Nicolas, et demande à vouloir mettre à sa disposition un cheval solide et bon trotteur, pour aller vendredi matin, à 3 heures 1/2, chercher les bois de justice et les conduire place du Palais de Justice. De là, M. Deibler se rend au Palais, où il a un entretien avec le procureur de la République. A la sortie, nous le voyons acheter un quinquet au débit de tabac de la rue de la Monnaie, l'allumer et regagner à pas lents la Grand'Place.

Chez les parents de Bouche

A Wattignies. — La dernière lettre de Bouche. — Mater dolorosa. — Mon fils ne sera pas autopsié!

La volonté de la Mère

(De notre envoyé spécial)

Cette exécution qui se préparait, devait faire de nouvelles victimes : les parents. Si coupable que fût Bouche et si méritée que fût sa peine, il y avait là-bas à Wattignies toute une famille de braves gens, qui avaient dû souffrir eux aussi de l'attente terrible pendant laquelle se jouait la tête de leur fils.

A 4 heures 30, je quittais Lille. Dans le train, on ne causait que de l'exécution prochaine et l'on évoquait des souvenirs sur le futur exécuté. Il y avait à côté de moi un ex-adjudant de Wattignies très renseigné sur la famille de Bouche, qui rappelait la jeunesse orageuse du criminel, mais ne tarissait point d'éloges sur sa famille, mauvaise branche à l'arbre, disait-il, soutenu-jeusement.

Chez les parents

Wattignies-Templemars ! Le cri court tout le long du train, répété dans la nuit par les employés, et je descends, guidé, vers la maison de la famille Bouche, par mon voyageur de rencontre. « Un brave homme, le père Bouche, me dit-il, tandis que nous avançons lentement, glissant sur la chaussée boueuse. Ancien garde de barrière, il est à la retraite depuis trois ans, et reçoit de la Compagnie, par trimestre, 68 francs 50. Avec cela, il fait des herbes et des tailles de cheveux, fait des commissions pour la gare et porte des colis. Il vivote ainsi, d'autant plus que sa femme, très habile ouvrière en lingerie, travaille pour la maison Carette. Tout pela n'est pas gras mais les suive de la misère. Tenez, voilà leur maison au bout du couloir, dans la cour ! »

Je suis en face d'une petite cité, sans étage, où deux mansarda ouvrent leurs fenêtres de façade sur la toiture. Je pousse la porte et j'arrive le cuisine. Me voici dans une cour où s'est nichée la famille Bouche. On dirait une chaumière basse, très basse, comme si elle se cachait honteuse pour ne point être remarquée. Une lampe se allèt faiblement l'intérieur. C'est une petite pièce, où la cuisinière, la machine à coudre et la commode sont les meubles principaux. Sur la table, le repas du soir, un grand pain de village et dans le saladier, la salade toute préparée. Le père est assis fumant sa pipe. La mère et l'enfant, un garçonnet d'une douzaine d'années, en tenue de collégien sont assis, rêvant à l'absent. Sur la cheminée, le réveil-matin bat les heures lentes. C'est le seul bruit au milieu de ce silence.

Ils ignorent !

Je suis venu...

La mère s'est dressée toute blanche, le visage livide sous les bandeaux de cheveux gris ; la bouche se crispe soufflante et les regards se fixent angoissés sur moi. Ils ignorent l'affreuse nouvelle !

« Je suis venu vous causer de votre fils et dire surtout aux lecteurs du *Progrès du Nord* les braves gens que vous êtes. »

— Ah ! dites-leur surtout s'exclama la mère que Twchuiem et Pauline Dumortier ont été pour mon fils de mauvais génies. Maurice était bon. Jamais il n'a eu pour sa mère un mot mauvais. Il était incapable de tuer. Je l'ai dit à M. Dubois. Je le crierai à tous !

Et les larmes coulent sur le visage de la maman dont la douleur malgré le crime du fils reste respectable et sainte.

— Voyez vous, reprend-elle Maurice était un fiévreux. Ce Tonkin où il avait servi lui avait fait perdre la tête. Il tenait des propos incohérents. Un jour il me dit « maman je vais quitter M. Ringot mon patron. Je m'ébahirai et je l'apporterai du poisson tout frétillant dans les mains ». Il lui faisait prendre des pilules contre sa fièvre...

Très excitée par cette évocation, Mme Bouche plaide la cause de son enfant pendant que le père et l'enfant silencieux la regardent douloureusement. Nous essyons de la calmer mais elle sanglote.

— Voyons, monsieur, est-ce qu'on va l'exécuter, mon fils. Il y a des heures où je désespère, épouvantée.

Puis, le père me rassure en me disant qu'on gagne du temps et que c'est l'essentiel.

Et la crise de larmes reprend de plus belle, tandis que des tremblements nerveux secouent le corps de cette malheureuse. Vais-je leur dire la vérité, porter le premier le coup de couteau en plein cœur de mère. Je ne m'en sens pas le courage.

La dernière lettre

Je change la conversation.

— Quand l'avez-vous vu pour la dernière fois votre fils ?

— Samedi dernier. On a été très bon pour nous. On nous a laissé nous embrasser dans le parloir. Maurice m'a dit : « C'est pour vous que j'ai me forcé de la peine si on m'excutait. » Du reste il me l'avait écrit qu'il était prêt à tout supporter en notre du souvenir.

Et je transmis fidèlement, reproduisant l'original de cette dernière lettre de Bouche à sa mère.

Les Timbres ne sont pas requis

Lille le 31 décembre 1902.

ADRESSE
Ecrouée n° 4539
A la Maison d'arrêt
LILLE (Nord) 15
N° BOUCHE

Chère Mère,

Rappeler le n° ci-dessus sur l'adresse

Je suis très étonné de ne pas l'avoir vue ainsi que ma femme, depuis ma dernière lettre, j'espère que tu n'est pas malade. Je profite de l'occasion pour te demander un peu de renseignements et surtout quelques jours de bonheur. Je t'envoie ma Lettre de Noël, pour faire pour toi ce que je n'ai pas fait. J'ai servi à Pervin depuis que j'ai reçu ta lettre et j'espère qu'il deviendra un ami, comme je lui en ai exprimé le désir.

Prends courageusement ton mal. Demandez à Dubois et à Lecoq, qui sont en bonne santé, de venir de temps à temps.

Dans quelques jours, la question sera résolue pour moi et je l'attends sans impatience et sans crainte, quelle qu'en soit l'issue.

Je compte te voir le plus tôt possible.

Ton fils qui t'aime.

MAURICE.

— Croyez vous qu'un garçon comme lui mérite la mort ?

Je ne réponds pas, en proie à une émotion que l'on comprendra facilement.

Je le leur arracherai !

Il me reste pourtant un devoir à remplir. Je dois mal qui sait, connaître la volonté de cette mère, après la mort de son fils.

— Si votre Maurice, fut tout prévoir, venait à... mourir, que voulez-vous qu'on fasse de son corps. Consentez-vous à ce qu'on livre son corps à l'autopsie.

— Ah non ! Tout, excenté cela. Ah je leur arracherai bien mon fils, ils ne l'auront pas.

La mère s'est dressée debout comme une Niobé et sas mains semblent repousser une vision lamentable.

Alors devant cette volonté forcenée, j'ai fait tout ce que mon devoir me confirmes surtout fait à ma place. J'ai lendu mon carnet de reporter et sur la petite table tandis que la réveil matin marquait 6 heures moins le quart le père et la mère dont les signatures se sont confondues ont écrit :

Si le malheur voulait que mon fils soit exécuté, je réclame son corps et ne veux pas qu'il soit conduit sur une table d'autopsie.

Le 8 janvier 1903 6 heures moins le quart du soir

BOCOUN BOCOUN

— Vous la remettrez au procureur ?

— Je vous le promets.

Et remis la lettre au procureur.

Puis j'ai serré les mains de ces pitoyables et me suis rendu chez la voisine Mme Marquilly en lui demandant, elle une femme, d'aller leur annoncer doucement, bien doucement, pour que le coup de mer s'étale en fini dormant. Je ne pouvais pourtant pas, malgré l'horreur de la révélation, leur laisser ignorer jusqu'à demain, le même pouvait vouloir embrasser son fils même qu'il de la guillotine.

G.-D. JEANDOUZY.

⁂

L'arrivée des bois

A 8 heures 13, les bois sont arrivés en gare à Lille. C'est une cavalade assez basse qui est découverte à la bâche. Le chef de gare le fait remiser immédiatement au quai où arrivent d'ordinaire les wagons contenant les recueils des défunts décédés au dehors. Cette manœuvre a passé presque inaperçue. M. Deibler était présent.

La dernière soirée

Bouche a mangé comme d'habitude et de bon appetit à 5 heures du soir le rais de l'ordinaire. Il a causé assez gaiement avec ses moutons, Toutefois il paraissait un peu préoccupé et, à différentes reprises, il a manifesté son étonnement de ne pas être fixé sur son sort. Il a affirmé sa résignation disant qu'il était prêt à tout et que si le mort venait, il la regarderait en face. Nous verrons si cette attitude se maintiendra.

Le lieu de l'exécution

Comme pour Vaniswenhove, le lieu de l'exécution est actuellement fixé sur la place du Palais de Justice, entre la porte de la station d'arrêt. Bouche n'aura qu'à descendre les marches de la prison et se trouvera à un mètre environ de la guillotine.

La curiosité publique

Ah ! la curiosité publique qui rôde et qui trace rôde et fête ai jour de cette affaire. Vers 5 heures du soir pour voir Dibler et ses aides qui prenaient leur café à l'Hôtel du Commerce, des gens encadaient l'apoui des fenêtres. Il fallut passer les carreaux à la peinture blanche pour éviter le scandale.

La place du Palais de Justice présentait également un aspect singulier. Les cafetiers savaient dans les cabarets que consommaient venus dans l'espérance d'assister à cette exécution. L'affluence était telle que les marchands d'eau-mêmes avaient organisé un service de cafés que l'on devait montrer patte blanche pour y pénétrer. Tous ces gens avides de ce triste spectacle en étaient réduits à passer pour leurs frais, car, à 2 heures du matin, la police, obéissant à des ordres très sévères faisait évacuer les estaminets.

On cite, d'autre part des restaurants où on avait organisé des soupers par petites tables pour permettre aux fêtards et aux femmes d'attendre dans l'orgie le réveil du condamné.

Le service d'ordre

A 10 h. 20, cent cinquante agents, sous les ordres de M. Hetuin, inspecteur, et M. Malbranque sous-chef, arrivent, barrent les rues avoisinantes et cernent le palais de justice et l'école des Beaux Arts.

Le commissaire central, M. Vivier des Valons, plusieurs autres commissaires de quartier, et le capitaine de gendarmerie Picaque, sont présents.

A onze heures, les gendarmes à cheval et à pied arrivent au palais de justice.

Le service d'ordre est fait, en outre, par un escadron de chasseurs à cheval et deux cents hommes de troupes à pied du 145 cuirassiers et du 43e.

Voici les dispositions prises par M. le capitaine de gendarmerie Picque pour tenir la foule à distance.

A hauteur du Palais, dans la rue de la Monnaie, sont placés deux pignots de chasseurs à cheval. Dans la rue du Palais-de-Justice, deux sections d'infanterie, attendent l'arme au pied. La rue Comtesse est barrée par les troupes de ligne et une section renforce le poste et se tient à hauteur de ce dernier.

Sur le quai de la Basse-Deûle un peloton de cavalerie, pied à terre, deux compagnies d'infanterie, les fusils en faisceaux, se tiennent alignés sur le quai et le barrent à la hauteur de la prison, jusque la rue de la Deûle. La police et les gendarmes font le service aux alentours de la prison.

⁂

Une affiche

Dans le journée, on a collé à la mairie l'affiche suivante.

Par arrêt du 14 novembre, la Cour d'Assises de Douai a condamné le nommé Bouche Maurice, âgé de 24 ans, né à Douai, employé de commerce à Wattignie.

Accusé présent.

Convaincu d'avoir été rendu coupable d'avoir le 15 février 1902, à Lille (Nord), commis un homicide volontaire avec la circonstance que ladit homicide a été commis avec préméditation.

A la peine de mort et aux frais envers l'Etat.

En exécution des articles 378, 379 du Code pénal, l'arrêt est exécutoire, il pourvoi en cassation formé par Bouche.

⁂

Une protestation

Dans la soirée nous avons reçu la communication suivante :

« La Jeunesse laïque de Lille, réunie en assemblée générale, le 5 janvier 1903,

« Considérant qu'il est honteux pour une société soi-disant civilisée de répondre à un assassinat par un autre assassinat en maintenant la peine capitale comme sanction juridique, proteste avec indignation contre les menaces lancées contre à diverses reprises sur la place du Palais de... Justice de Lille, sous la protection des autorités judiciaires de l'Etat. »

Nos Dépêches

Par fil télégraphique et téléphonique

Remerciements de M. Combes

Paris, 8 janvier. — M. Combes, président du Conseil, a adressé à ses collègues, MM. Paul Bouvier, Calvet et Garnier, élus comme lui sénateurs de la Charente-Inférieure, dimanche dernier, adressent aux électeurs une lettre de remerciements dont voici le passage essentiel :

En vous adressant nos remerciements pour le nouveau témoignage de confiance que vous nous avez donné, nous vous devons aussi des félicitations pour la discipline admirable que vous avez montrée en face d'une réaction attentive à tous vos mouvements et prête à profiter de vos moindres divisions pour vous imposer par ses voies les candidats de ses préférences.

Nos candidats ont été élus à des majorités colossales, à la presque unanimité des suffrages républicains. Le grand exemple de discipline aura sur l'avenir du pays parti une influence décisive. Il confirmera trop les républicains des départements dans un même sentiment d'union, dans une même aversion de toute compromission avec le parti réactionnaire. Il assurera d'avance tous les efforts que pourraient être tentés pour vous diviser.

Grâce à vous, électeurs sénatoriaux républicains, la représentation de ce département, qui comprenait sept députés acquis à la politique d'union et de défense républicaine persévéramment suivie par le gouvernement actuel, vient encore de quatre sénateurs animés du même esprit.

LA LÉGION D'HONNEUR

Paris, 8 janvier. — M. Chaumié, ministre de l'instruction publique, est rentré ce soir d'Agen. C'est à son retour qu'il a arrêté la liste de nominations et promotions dans la Légion d'honneur. Cette liste ne contiendra point à ce qu'annoncent certains journaux, sera arrêtée définitivement aujourd'hui dans la soirée.

Incident au War-Office

Londres, 8 janvier. — Un officier de l'armée anglaise a tiré hier un coup de revolver dans les couloirs du War Office. Un huissier a saisi l'arme avant que l'officier pulisse s'en servir une deuxième fois. Le officier a été arrêté. Cet incident a causé une grande émotion.

ACCIDENT DANS UNE MINE

Charleroi, 8 janvier. — Cette nuit, à Quesmes, au charbonnage du Levant de Flénu, un éboulement s'est produit.

Deux ouvriers ont été ensevelis ; l'un a été tué, l'autre a été mortellement blessé.

L'AFFAIRE HUMBERT

Interrogatoire de Thérèse Humbert

Paris, 8 janvier. — M. Leydet, juge d'instruction, procède cet après-midi à l'interrogatoire de Mme Thérèse Humbert, assistée de son avocat, M. Henri Robert.

L'inculpée a été amenée dans son cabinet par deux gardes à deux heures et demie.

M. Parayre, d'autre part, est interrogé par M. André.

15.000 francs de récompense

Un télégramme de Madrid nous informe que les 15.000 francs de récompense accordés par le gouvernement espagnol pour la capture des Humbert ont été distribués de la manière suivante, le chargé ayant été remis à M. Vidal et Arcos, qui surveillent les Humbert jusqu'à la frontière, chacun 250 ; la concierge des Humbert 100 ; le gardien de nuit de la rue Ferraz, 100 ; les concierges et les garçons de bureau de la préfecture qui surveillaient les prisonniers dans la nuit de la capture, chacun 150.

Le reliquat, soit 1.250 pesetas, servira à acheter une montre en or, qui sera offerte à M. Ibarrola, le chef de la Préfecture.

Cette récompense est indépendante de la prime de 25.000 francs promise à l'auteur principal de l'arrestation des Humbert.

L'ELECTION DU NORD et la Presse

Le *Journal d'Hazebrouck* publie sur l'élection de dimanche l'article suivant :

Connus... battus... et contents...

Allons, qu'en bien ! l'élection sénatoriale du Nord a eu pour effet de satisfaire deux partis :

— Nous sommes battus... et contents, déclare la *Croix*.

Et Pulié, qui a triomphé de son concurrent M. Scrive par 1.432 voix contre 614, ne dont pas être mécontent non plus.

Donc tout le monde est heureux et chacun se route les mains en signe de jubilation non équivoque.

Ça va bien, vous dis-je.

Et nous ne souhaitons qu'une chose, c'est que chaque élection soit source de bonheur de tous, dans les mêmes conditions.

Vous demanderez pourquoi les cléricaux, par l'organe de la *Croix*, témoignent une joie qu'on lui cha à la beatitude.

Mystère !

Ou plutôt, non, cela s'explique, et le même *Croix* nous donne la clé de ce qui pourrait être pris pour une énigme.

Il paraîtrait que « M. Scrive a obtenu 24 voix de « plus que s'en recueillir, au dernier scrutin de « 1897, le candidat le plus favorisé de la liste libérale. »

Tiens ! curieux !

Et les quelques lignes plus bas, dans la même feuille, que la plus favorisé de la liste réactionnaire de 1897, M. Thomson, obtint 998 voix.

Or, M. Scrive n'ayant recueilli, au second tour, le tour définitif, que 814 voix, cela ne fait que 6 voix de plus, si nous savons bien compter.

Où diantre la *Croix* peut-elle les 24 voix prétendument gagnées par son candidat ?

J'y suis : elle ne parle que du premier tour.

Et bien, parlons en aussi.

Au premier tour, M. Scrive a obtenu dimanche 830 voix.

Au second tour, il est tombé à 814 voix.

Donc, dégringolade de 16 voix pour le candidat clérical.

Au premier tour, M. Pulié avait obtenu 1101 voix.

Au second tour, les suffrages exprimés sur son nom atteint le chiffre de 1432.

Donc, gain pour M. Pulié de 331 voix.

Après tout, si la *Croix* est contente, et prouve qu'elle possède une bonne dose de sérains philosophie.

Il doit y avoir un descendant de Pangloss dans la rédaction de la feuille cagote.

Mais voyons un peu à notre tour, et comparons les résultats de 1897 avec ceux de 1903.

En 1897, M. Cheyn, le plus favorisé de la liste républicaine a obtenu 1431 voix.

En 1903, M. Pulié en obtient 1432, soit bien 11 voix de plus.

« Ma candidature a été produite tardivement », déclare M. Scrive dans sa lettre de remerciements à ses électeurs, sans doute.

Pardis !

Les cléricaux qui attendent, comme toujours, la décision du Congrès de Lille avant de lancer leur homme.

Ils sont assurés qu'il n'y aurait pas en de postulant réactionnaire, et plusieurs candidatures dissidentes ne s'étant produites et n'ayant été maintenues malgré le vote du Congrès de Lille.

Les cléricaux avaient escompté cette situation et s'étaient dit :

— Allons-y tout de même. Qui sait si du gaspillage ne sortira pas quelque avantage pour nous ?

Ils avaient compté, les bons apôtres, sans la sagesse et la discipline républicaine.

Au second tour, le « bloc » a fait masse et écrasé boulille le candidat de toutes les réactions.

Nous en étions sûre, tous, les amis de la République, et notre confiance dans le succès final était inébranlable.

Connus, les cléricaux le sont trop pour nous en faire accroire.

Battus, ils le sont, comme ils l'ont été et comme ils le seront encore.

Contents, ils le l'affirment du moins, mais ils nous paraissent plutôt rire jaune, tout noire qu'ils sont.

Ceux qui sont contents, vraiment contents, ce sont les collaborateurs qui ont, pour leurs étrennes de 1903, un représentant de leur goût et surtout de leur metier.

Le voilà, le voilà bien, le contentement général !

ELECTION LÉGISLATIVE
du 11 Janvier 1903

Première circonscription de Béthune

AUX CULTIVATEURS et aux ouvriers

Les partisans les plus déterminés de la candidature de M. le baron Dard veulent faire de l'élection du 11 janvier 1903 une protestation contre les mesures prises pour empêcher que les congrégations religieuses, et surtout les congrégations d'hommes, ne rolevement à la longue possesseurs des trois quarts du sol français, comme elles l'étaient avant la Révolution.

C'est là, sans doute, un point de vue fort intéressant, mais ce n'est pas le nôtre.

Nous voulons que les Chambres et le Gouvernement réduisent au minimum l'impôt sur le cuivre (suffisamment élevé, ainsi qu'il est destiné à la confiserie, à la fabrication de la bière, au sucrage des vendanges, etc.), *afin de pouvoir continuer à cultiver la betterave à sucre, afin de ne pas voir fermer nos fabriques ;*

Nous voulons que les Chambres et le Gouvernement réduisent sérieusement, et attendant qu'ils le suppriment tout à fait, le privilège des bouilleurs de cru ; *qu'ils simplifient les formalités et réduisent les frais de la denaturation de l'alcool; qu'ils repoussent toute taxe différentielle entre les alcools dits de fruit et les alcools dits industriels afin de pouvoir continuer à cultiver la betterave de distillerie.*

Nous voulons que les Chambres et le Gouvernement maintiennent les zones de vente du tabac à prix réduit, *afin que les cultivateurs puissent* payer le prix de leur tabac *porté de 6 à 25 sous*, et qu'en supprimant presque entièrement la fabrication du gros tabac, *on ne réduira pas considérablement la culture du tabac français.*

Il est bien certain que nous n'obtiendrons pas tout cela, et nous interprétons une attitude de défi à l'égard du Gouvernement et de la Chambre des Députés *en colant pour M. le Baron Dard, qu'a publiquement déclaré qu'il ne voterait pas pour le premier ministre chef, le Président du Conseil, et que la Chambre a repété de son sein.*

Nonobstant, pas la révélation faite par l'*Avenir d'Arras* en nous montrant M. le baron Dard votant pour les partisans des bouilleurs de cru à l'élection de la Commission du budget, *faisons nous passer nos préoccupations politiques avant le souci de nos intérêts.*

Ouvriers et cultivateurs, pensons à nous !

Souvenons nous que VOTER POUR M. LE BARON DARD, C'EST VOTER CONTRE NOUS.

Et que VOTER CONTRE LUI, C'EST VOTER POUR NOUS !

UN GROUPE DE CULTIVATEURS.

Chronique Régionale

Une bonne œuvre à faire

Nous recommandons à la bonté des républicains la veuve d'un instituteur retraité, qui vient de mourir à l'hôpice de Lille. Cette pauvre femme se trouve dans une affreuse détresse, à la veille de voir ses quelques meubles vendus par suite de saisie de justice.

Son mari était un bon républicain, qui, pendant vingt-six ans, a servi avec dévouement la cause démocratique. Les républicains et, plus encore, les instituteurs feront une bonne œuvre, en nous envoyant, pour l'aider à sortir de sa misère, une obole que nous lui ferons parvenir.

ROUBAIX

Souscription publique pour la construction du nouvel hôpital. — Sommes recueillies par la Mairie le 6 janvier 1903 :

Liste n° 606 : 8.50 — MM. Pacquet-Ledoc, 4 et 6, rue du Curé, 100 fr. — Verley, Decroix et Cie, 50 — Personnel de la Banque Verley, Decroix et Cie, 76.00 — Société de Secours mutuels « Les Prévoyants de l'Industrie et du Commerce Roubaisiens », 50.00 — Personnel de la Maison Parisot, 25.00 — Personnel de la Maison François Furlié et Cie, 95.80 — Furlié Cyrille, 27, rue Neuve, 2.000 — Trémient Henri, impressions de Soudan Sorel et Cie, 23, place Sébastopol, à Lille, 100 — Defrenne-Wibaux, 185, rue de Lannoy, 100 — Cimart Fernand, fabriste, 27, rue de Roubaix, 10.00.

Total	3.313 45
Souscriptions antérieures	1.363.694 30
Total au 6 janvier 1903.	1.367.207 75

⁂

Sommes recueillies par la Mairie le 7 janvier 1903 :

MM. Turgaud Alexandre, 183, rue de Lille, 200 — Delsaux Jérôme, contrôleur principal des contributions directes, rue de Lille, 30.80 — Cornu Eugène, 0.05 — Desbouvrie et Carré Edouard, 53, rue Pelmy, 100 — Personnel de la Maison Leroux frères, 68.40 — M. et Mme Henri Lemaire-Nieux, 59, rue de Lille, 400 — Vandamme-Lepilat Louis, 85, rue de Lille, 500 — Desquesnes, Lefebvre à 0.15, 4.50, timbre à 0.05 : 4.55 — Cloty Jules, avocat, 178, rue du Collège, 100 — Mme veuve Delfosse-Motte, 127, boulevard de Strasbourg, 100 — Personnel de la Maison Ferlié père et fils, 27, rue Neuve, 100 — Idem, Louis Glorieux et fils, 100 fr.

Total	1.899 00
Souscriptions antérieures :	1.307.207 75
Total au 7 janvier 1903.	1.308.600 75

Consultations judiciaires. — Les bâtonnier de Roubaix désireux d'offrir des consultations judiciaires gratuites sont priés de les demander à la Mairie, le dimanche de neuf heures à midi.

Il est rappelé que des bureaux spéciaux sont ouverts le mercredi de sept heures et demie à neuf heures du soir, et le dimanche de 10 heures à midi, longtemps à l'avance, 1° Les conditions : 2° Les service des mariages d'indigents ; 3° Les renseignements administratifs de toute nature ; 3° L'établissement de certificats ; 4 La réception de la déclaration des pièces qui n'ont pu être déposées ou retirées pendant le fonctionnement ordinaire des bureaux de la Mairie.

Libre Pensée Roubaisienne. — L'assemblée generale mensuelle des membres de la Libre-Pensée Roubaisienne aura lieu dimanche prochain 11 janvier 1903, chez M. H. Carrette, 404, rue de l'Alma.

Les vols. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, des malfaiteurs ont tenté de pénétrer dans la tintinerie Browaeys, rue de Mascara, en fracturant deux portes. Celles-ci étant barrées à l'intérieur, les voleurs ne sont pas entrés.

— Mercredi, vers six heures du soir, M. Fremaux, marchand de légumes, 76, rue des Fossés, fut informé par des voisins, qu'un individu venait de lui voler un panier de pommes de terre qui se trouvait devant sa porte.

M. Fremaux s'est mis à la poursuite du voleur et avec l'aide des voisins, l'a lui se était d'arrestation rue du Tilleul. C'est un nommé Oscar Chanry, 19 ans, teinturier, demeurant rue de Thionville, 43, à Croix.

— Hier, matin, vers 7 heures, un inconnu s'est introduit dans la boucherie de M. Jules Thérie, rue du Tilleul, 9, et a pris pour environ un jambon d'une valeur de 16 fr.

Accidents du travail. — Chez MM. Quint-Desnoulez, M. Emile Koudda, âgé de 38 ans, garçon brasseur, demeurant rue du Moulin, s'est blessé en portant un sac de grains.

— Chez MM. Vanaverbecq et Defrance, M. Richard Wattez, âgé de 31 ans, frappeur, demeurant à Wasquehal, a eu le petit doigt de la main gauche écrasé, par suite de la chute d'un plateau de la machine à percer.

Chute dans la rue. — Mercredi, vers sept heures du soir, M. Boulenger Arthur, 28 ans, rattacheur, demeurant route de Leers, cour Tiberghien, 3, passait rue Blanchemaille, lorsque, glissant sur le pavé il tombe, se faisant une entorse à la jambe droite.

Transporté à la pharmacie Wibert, le blessé reçut les premiers soins nécessaires et fut ensuite reconduit à son domicile.

Il faut être en règle. — Procès-verbal a été dressé contre le nommé Lefere Ferdinand, cabretier, demeurant rue de Tourcoing, 183, pour défaut d'inscription sur son registre de logeurs.

Les ivrognes. — Hamard Eugène, âgé de 25 ans, journalier, demeurant rue de l'Ommelet, 198 bis, a été l'objet d'un procès-verbal pour ivresse scandaleuse, rue de Lannoy.

Savon Princesse MAKOKO, Victor Vaissier Nouveau Parfum **0 fr 75** le Pain.

Les épaves de la rue. — M. Desplanques Charles, représentant-courtier, 18, rue de Mouvaux, a trouvé une nièce d'or.

CROIX

A propos de l'horrible forfait du Bois de la Fontaine

Un crime impuni remontant à plus de dix ans. — Résumé du crime. — Les enquêtes. — Dix ans après. — Terribles révélations. — Notre enquête. — Se trouve-t-on en présence de l'assassin du petit Dubois. — L'émotion à Hem

Hier, une nouvelle nous arrivait assisonnante à Croix : un vieil habitant de cette banlieue d'Hem s'est, disaient nos informateurs, déclaré l'auteur de l'horrible forfait du bois de la Fontaine, forfait qui tous nos lecteurs ont encore présent à la mémoire, forfait demeuré impuni malgré de nombreuses recherches, cherché à percer le mystère dont il semble entouré.

Devant ces faits persistants, étant donné que ce crime impuni a passionné et passionne encore l'opinion publique et particulièrement les laborieuses populations d'Hem et de Croix, nous nous sommes aussitôt rendu à Hem pour y ouvrir une enquête.

Avant d'exposer le résultat de nos recherches, rappelons brièvement le crime de 1892.

Epouvantable forfait

Le jeudi 29 septembre, vers trois heures de l'après-midi, trois garçons, Louis Berlin, 40 ans ; Louis Gillet, 40 ans 1/2, et Alfred Grau, 7 ans, demeurant tous trois à Croix, se rendaient au bois de la Fontaine, bois situé sur les territoires d'Hem et de Croix, en longeant le chemin d'intérêt commun, 143. d'Hem à Wambrechies.

Sur la droite de ce bois, en face d'une chapelle se trouvent quatre petits bois d'osmes, rue qui apparaissent alors à M. Georges Bramy, bois qui sont coupés par un pavé conduisant au chemin du Petit-Beaumont.

En arrivant dans ce petit bois situé à gauche du pavé, le jeune Berlin Louis aperçut à une dizaine de mètres, près d'un grand arbre appelé « Canada », un corps humain dénaturé position qui intrigua les trois enfants, lesquels pourtant n'osèrent s'approcher que lorsqu'ils eurent reçu les soins de M. Adolphe Pichelle, ouvrier fabricant, occupé à réparer la Chapelle de Croquet.

Le groupe s'avançant au pied de l'arbre se trouva bientôt devant un spectacle lugubre.

Un jeune garçon gisait étendu sur les genoux, les vêtements et la chemise relevés, le pantalon tombant sur les jarrets. Le malheureux était horriblement meurtri et ses traits étaient repliés sous la poitrine, le jeune droite absolument tuméfiée, reposant sur un tronçon d'arbre coupé à ras du sol. Le cou était plein de sang coagulé, et un fichu également taché de sang, avait servi à étrangler l'enfant.

Détail horrible : une partie de la figure, du cou et de la poitrine étaient déjà en décomposition et d'innombrables vers y accomplissaient leur œuvre de destruction.

A côté du cadavre se trouvait un panier contenant encore quelques noisettes, seul ou seul et presque sur le lisière du petit bois, le sol piétiné indiquait une lutte, enfin, la position du corps ne permettait aucun doute : l'enfant après avoir été étranglé avait subi les derniers outrages.

Le cadavre reconnu

Les trois jeunes gens reconnurent sans trop de peine le cadavre d'un de leurs camarades : le petit Dubois, âgé de neuf ans, disaient-ils, le mardi, habitant avec son oncle à Hem, quartier de l'Hempemont.

La nouvelle de cette lugubre découverte se répandit comme une traînée de poudre et en un tarda par à savoir que le lundi 26 novembre 1892 le sonar de la victime était venue à Hem passer le journée chez M. Delcourt, qui, ce jour, chez lequel demeurait le jeune Dubois soit frère, elle avait invité celui-ci à lui rapporter le lendemain son panier d'œufs.

L'enfant n'arrive jamais chez le voisin : un infâme individu l'ayant tué au bois de La Fontaine.

La justice informa, mais aucun indice ne lui permit de retrouver les traces du criminel et ce, au plus grand mécontentement des habitants d'Hem et de Croix exaspérés par les agissements du vampire inconnu.

Plusieurs fois la police crut être sur une piste sérieuse, toujours il fallait l'abandonner et depuis plus de dix ans le crime du bois de la Fontaine, toujours vivace dans l'esprit des populations, demeura impuni.

Un village en émoi

Cet ancien crime était relaté, disons que depuis mardi dernier la commune d'Hem, le quartier de l'Hempemont surtout, est en émoi, car un des habitants de la commune, un ancien voisin du petit Dubus, se serait, étant ivre, compromis en faisant des révélations d'une haute gravité et ce qui concerne le crime du bois de la Fontaine.

C'est sur cette piste que nous nous sommes lancé hier et nous devons à la vérité de déclarer que les gens d'Hem qui certainement sont de raison de s'être fortement émus, non des racontars d'un ivrogne, mais d'un homme réputé « dégoûtant » le terrorisent des femmes et des enfants, un individu dévergondé s'il en est que la justice regrettera peut-être de n'avoir pas connu plutôt.

L'individu en question, que nous ne désignerons que par X... est âge de 38 ans, célibataire, buveur et porographe. Il est d'Hem et était jadis voisin du petit Dubois.

Notons en passant que la mère du jeune Dubus, morte de douleur à la suite de la fin tragique de son enfant, a toujours déclaré que son fils, recueilli pour vrai très tôt par tout le monde, n'avait pu suivre dans le bois de la Fontaine qu'un individu qu'il connaissait.

Donc mardi et mercredi, cet individu rédoublé de tous pour et contre son innocence aurait tenu des propos très graves dans divers cabarets de la commune.

Sachant ou le monsieur avait passé, ces propos nous désirions les corriger et c'est pourquoi nous nous sommes d'abord rendu

Au cabaret Charles Lutanie

M. et Mme Lutanie tiennent un cabaret route de l'Hempemont. Nous trouvons Mme Lutanie et lui demandons :

— Madame, mercredi n'avez-vous pas reçu la visite de X...

— Oui, vers sept heures du soir, il était un peu ivre, voulait coucher chez moi, mais je l'ai mis à la porte.

— N'a-t-il rien dit concernant le crime du bois de la Fontaine ?

— Non, pas ici mais j'ai entendu dire que plus avant il aurait tenu des propos très graves.

— Le monsieur a-t-il été convenable ?

— Il le fait tous les mois, c'est un triste monsieur qui, sous le rapport des mœurs, jouit d'une vilaine réputation.

Au cabaret Parent-Delescluze

En quittant Mme Lutanie, nous nous dirigeons quelques mètres plus avant et entrons au cabaret *A la Marengo*, tenu par M. Parent-Delescluze. Nous posons des mêmes questions, et la encore nous apprenons que X... est venu mercredi, vers 4 h. 1/2 et 5 heures, et qu'il a été mis à la porte.

Au « Petit-Bonheur »

Toujours sur la même route, en quittant le cabaret Delescluze nous entrons dans celui du *Petit-Bonheur*, que tient M. Delporte-Leclercq, dit Put.

C'est M. Leclercq qui nous reçoit.

A nos questions, il répond que X... est venu dans son cabaret mercredi, vers 3 h. 1/2 et que croyant Mme Delporte-Leclercq il lui fait des propositions déshonnêtes, qu'il est clé plus loin même, car il a voulu prendre à la cabaretière « qui était sa femme » et ce moment que M. Leclercq, qui est affligé, est intervenu et a poussé le malotru à la porte.

M. Leclercq, qui juge, lui aussi, sévèrement la conduite de X..., nous dit que le monsieur ne lui a fait aucune confidence concernant le crime du bois de la Fontaine, mais que M. Lecoq, 35 ans, journalier, prétend, le petit Dubus, contre-maître chez M. Decerq, teinturier-apprêteur, doit en savoir long là-dessus.

La route nous était toute tracée. Nous nous y rendons.

Chez M. Declercq

Nous nous adressant au patron, on ne peut plus aimable, nous lui demandons de nous reserver un entretien avec son contremaître.

M. Louis Dubus, mandé en toute hâte, ne tarde pas à venir.

Nous lui déclarons le but de notre visite, et aussitôt M. Dubus nous répondre :

— Monsieur, j'en suis encore tout bouleversé ; figurez-vous qu'un cabaret de l'« Hempemont » tenu par M. Kopiytz Oddard, à quelques pas ci-dessus, X... a déclaré mardi soir qu'il était l'auteur du crime du bois de Le Fontaine.

Chez M. Kopiytz

Aussitôt, et en compagnie de M. Louis Dubus, nous nous rendons chez M. Kopiytz. C'est madame Kopiytz qui nous reçoit et nous lui demandons :

— Madame, avez-vous reçu la visite de X...?

— Oui, monsieur, mardi soir et mercredi vers midi, alors qu'il y avait plusieurs témoins dans le cabaret.

— Vous a-t-il parlé du crime du bois de la Fontaine?

— A propos de rien, il s'est écrié t